



Séance du Conseil municipal N°1

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/01/2022 Procès verbal

Le 19 janv. 2022, à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué en date du 13 janvier 2022, s'est réuni en séance publique à Vitre, **sous la présidence d'Isabelle Le Callennec, Maire.**

Secrétaire de séance : Emmanuel Couvert

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 22

Votants (dont 6 pouvoirs) : 28

Etaient présents (voix délibératives) :

Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Danielle MATHIEU, Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Jean-Yves BESNARD, Monsieur Nicolas MIJOLE, Monsieur Michel PERRET, Madame Pauline SEGRETAIN (a rejoint la séance à 19h45), Monsieur Philippe MIGNAN, Madame Catherine DELHOMMEL, Monsieur Emmanuel COUVERT, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Caroline PICHOT MALIN, Madame Marie-Noëlle MORFROISSE (a rejoint la séance à 19h45), Madame Cécile BESNARD, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Nicolas KERDRAON, Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir :

Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Anne BRIDEL représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE, Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Isabelle DUSSOUS représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE, Monsieur Gontran PAILLARD représenté(e) par Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine POUESSEL représenté(e) par Monsieur Erwann ROUGIER

Etai(en)t absent(s) :

Monsieur Fabrice HEULOT, Madame Vanessa ALLAIN, Madame Nicole GENIN, Monsieur Daniel NGOSONG, Monsieur Gilles GUILLON

Considérant que le quorum est atteint, Madame Isabelle Le Callennec, Maire de VITRÉ déclare la séance ouverte.

Projets de délibérations

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance 4

N° 2 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021 5

N° 3 - Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire depuis la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2021 36

N° 4 - Autorisation donnée à Madame le Maire d'ester en défense dans le cadre de la déclaration d'appel n° RG 21/07990, en date du 23 décembre 2021, déposée par les consorts RUPIN devant la Cour d'appel de Rennes 37

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEES

DC_2022_001 : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15 ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de désigner Monsieur E. Couvert, Conseiller municipal, comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2022_002 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2020_193 du conseil municipal du 21 septembre 2020 approuvant le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Vitré ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès verbal de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

DC_2022_003 : Compte rendu des décisions prises par Madame le Maire depuis la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2021

Conformément à l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales, voici le compte-rendu des décisions prises par Madame le Maire, depuis la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021, dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par délibérations n°2020_075 du 25 mai 2020 :

Numéro acte	Date	Objet
2021_261 P. Lapause	14.12.2021	Projet "Conduite à suivre" - Réalisation de pistes cyclables apprenantes - Demande de subvention auprès des service de l'Etat d'un montant de 30 000 € au titre de la DETR 2022
2021_262 P. Lapause	15.12.2021	Modification n°1 du marché de construction de vestiaires et d'une salle d'activités au Lycée La Champagne - Lot n°3 : Charpente – conclu avec l'entreprise Tourneux, afin de prendre en compte la mise en place d'une lisse haute fixée sur la charpente bois pour un montant de 2 732,73 € HT.
2021_263 P. Lapause	15.12.2021	Modification n°1 du marché de construction de vestiaires et d'une salle d'activités au Lycée La Champagne - Lot n°11 : Plomberie, chauffage et ventilation – conclu avec l'entreprise Air V, afin de prendre en compte des travaux supplémentaires de plomberie, VMC, gaz et chauffage pour un montant de 1 539,57 € HT.
2021_264 P. Lapause	10.12.2021	Marché de fourniture et pose d'un caisson d'insufflation dans les combles de l'école P. Lemaître attribué à la société AIR+NET, sise à Pocé les Bois, pour un montant de 4 378,00 € HT.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

Mesdames P. Segrétain et MN Morfoisse, Conseillères municipales, rejoignent la séance à 19h45.

DC_2022_004 : Autorisation donnée à Madame le Maire d'ester en défense dans le cadre de la déclaration d'appel n° RG 21/07990, en date du 23 décembre 2021, déposée par les consorts RUPIN devant la Cour d'appel de Rennes

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°2020_072 du conseil municipal de Vitré du 25 mai 2020 relative à l'élection du Maire de Vitré ;

Vu le jugement en date du 22 novembre 2021, du Juge de l'expropriation de Rennes (RG n° 18/00044) ;

Vu la déclaration d'appel n°21/07530, n° RG 21/07990 en date du 23 décembre 2021, déposée par les consorts RUPIN devant la Cour d'appel de Rennes ;

Considérant que par jugement en date du 22 novembre 2021, le Juge de l'expropriation du Département d'Ille-et-Vilaine a :

- Rejeté comme étant irrecevable la demande de Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse née NOUYOU, Jean-Marie, Bruno, Olivier, Philippe et Benoît RUPIN,

- Rejeté toutes autres demandes, plus amples ou contraires, et notamment les demandes suivantes :

.Constater que l'ordonnance n° RG 14/00113 en date du 07 juillet 2014 portant transfert de propriété des parcelles cadastrées Section CD n° 115, CE n° 25, 26, 27, 29, 30, CK n° 137, 39, 40, 139, 42, 43, 44, 45, 104, 142, 107, 83 des Consorts RUPIN à la Ville de VITRÉ est dépourvue de base légale.

.En conséquence, constater sa nullité.

.Statuant sur les conséquences de cette nullité :

.Constater que les biens expropriés ne sont pas en état d'être restitués,

.Condamner la Ville de VITRE à verser aux Consorts RUPIN une somme de 5.813.326,89 € (cinq millions huit cent treize mille trois cent vingt-six euros, quatre-vingt-neuf centimes) à titre de dommages et intérêts en réparation des préjudices subis du fait de l'expropriation irrégulière, augmentée des intérêts au taux légal ayant couru depuis le 7 juillet 2014, date de l'ordonnance d'expropriation.

.Condamner la Ville de VITRE à verser à Madame Marie-Thérèse RUPIN et Messieurs Benoît, Bruno, Jean-Marie, Olivier et Philippe RUPIN une somme de 4.500 euros sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile.

Considérant que cet appel tend à faire infirmer, réformer ou annuler par la Cour d'appel de Rennes le jugement susvisé rendu le 22 novembre 2021 (RG n°18/00044) par le juge de l'expropriation de Rennes ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Madame le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- **D'autoriser Madame le Maire à ester en défense dans le cadre de cette déclaration d'appel n° RG 21/07990 en date du 23 décembre 2021, déposée par les consorts RUPIN devant la Cour d'appel de Rennes ;**
- **De charger les adjoints au maire de cette délégation, en cas d'absence ou empêchement du maire, dans l'ordre du tableau du Conseil municipal ;**
- **De désigner le cabinet MARTIN Avocats - 8 boulevard de la Tour d'Auvergne, 35065 RENNES Cedex - pour représenter la commune dans cette instance.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, adoptent la question à l'unanimité des votants.

Discussion

Messieurs E. Rougier et P. Dufeu, Conseillers municipaux, interviennent afin de demander des explications supplémentaires sur les ressorts du contentieux évoqué dans la délibération et d'exprimer certaines remarques.

Monsieur P. Léonardi, 3ème Adjoint au Maire, et Madame le Maire retracent l'historique de la création de la ZAC de la Roncinière, des expropriations qu'elle a engendrées et des contentieux en ayant découlé.

Le détail de la discussion est disponible sur l'enregistrement de la séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20h05.

L'enregistrement de la séance est disponible sur demande au service des Assemblées.

Fait à Vitré, le 21 janvier 2022
Le Secrétaire de Séance

Emmanuel COUVERT

